



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 92603

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le nombre de vols d'ordinateurs portables professionnels enregistrés par les services de police dans Paris *intra muros* en 2010.

Texte de la réponse

Les statistiques de la délinquance ne permettent pas de quantifier les vols d'ordinateurs portables professionnels, quel que soit leur lieu de commission. Les infractions constatées par les services de police et de gendarmerie nationales font en effet l'objet d'un recueil statistique (dit « état 4001 ») dans une nomenclature comportant 107 index pour autant d'infractions. Si plusieurs de ces index concernent les vols (vols avec violences, etc.), aucun ne recense spécifiquement les vols d'ordinateurs portables, qu'il s'agisse d'appareils professionnels ou personnels. Les tableaux de bord de l'évolution de la délinquance établis en liaison avec l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ne comportent pas non plus de rubrique spécifique sur ce type de vols. S'agissant de la base nationale du système de traitement des infractions constatées de la police nationale, qui permet dans certains cas d'obtenir des informations sur telle ou telle catégorie d'infraction au-delà du recueil statistique global précité, elle n'est pas exploitable sur un tel sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92603

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11897

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2030